

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 26 MAI 2021

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le mercredi 26 Mai 2021 à 18 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. BOUQUET, Mme FEVRIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARON-PERROUD
Adjoint au Maire,
M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU, M. FOURNEL, M. ABRAHAM, M. BONCENS, Mmes FARNAULT, CARRIAU, M. VERBEKE, Mme QUINTANA, MM. SALL, PATRIGEON, VOLTEAU, DESPLANCHES, Mme FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MOLINA-AUBERT pouvoir à Mme CARRIAU
Mme PENIN pouvoir à M. PATRIGEON
M. RAISONNIER pouvoir à M. DUPATY
Mme HUTSEBAUT pouvoir à Mme FOUBET
Mme LOTTE pouvoir à M. DAUNAY
M. GABORET pouvoir à Mme PLICHON

Madame FOUBET est élue Secrétaire de Séance.

I INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame MUSLIN-BUREAU Laurence, puis de Madame DEDENON Inès (suivante sur la liste « Amilly Confiance ») de leur fonction de Conseillère Municipale, Monsieur BONCENS Eric, en qualité de suivant sur la liste « Amilly Confiance », assure les fonctions de Conseiller Municipal depuis le 06 Mai 2021 et occupe le 33ème rang du tableau officiel du Conseil Municipal d'Amilly.

II COMMISSIONS MUNICIPALES

1°) Modification de la composition de commissions

Monsieur BONCENS Eric remplace Madame MUSLIN-BUREAU Laurence, en qualité de :

- membre des Commissions municipales « Finances » et « Travaux – Aménagement du Territoire – Commande publique »
- membre suppléant de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Commission Vie culturelle, Relations européennes et Communication

Les membres de la nouvelle Commission dénommée « Vie culturelle, Relations européennes et Communication » sont : M. DUPATY Gérard Président, Mme CARNEZAT Marie-Laure, Mme MOLINA-AUBERT Isabelle, Mme CARRIAU Catherine, M. SALL Aboubacry, M. LAVIER Jean-Charles, M. VERBEKE Michel, Mme FOLY Danièle, Mme PLICHON Stéphanie
(Adopté par 32 Voix Pour et 1 Abstention : M. ABRAHAM)

III INTERCOMMUNALITE

1°) Est approuvé le renouvellement de la convention avec l'Agglomération Montargoise relative à la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, pour une durée de 6 ans à compter du 1er juillet 2021. Les tarifs à l'acte sont fixés à 100 € pour les permis de construire et les permis d'aménager, et à 50 € pour les autres autorisations d'urbanisme.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé que la Commune reverse à l'Agglomération Montargoise les produits de la part communale de la taxe d'aménagement dus par les titulaires de toute autorisation d'urbanisme délivrée sur un terrain compris dans une zone d'activités d'intérêt communautaire (et non plus seulement pour un permis de construire)

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Est approuvée la conclusion d'une convention avec le SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Montargis) relative à la collecte des déchets (cartons secs) de la cuisine centrale, le montant de la redevance étant fixé à 15,70 €/m³ pour l'année 2021

(Adopté à l'Unanimité)

4°) Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente, pour information, le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des ordures ménagères établi par le SMIRTOM.

IV AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Il est pris acte de l'abandon, au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée AA n°122 de 6 m² située dans l'emprise de la rue du Ruisseau

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Est approuvée l'acquisition de la parcelle cadastrée CE n°51 située au lieu-dit « Le Gué Pigeon » d'une superficie de 535 m², au prix de 535 €, en vue de la création d'un accès au site de la Pailleterie

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Dans le cadre de l'élargissement de l'Impasse des Chardonneraux, est approuvée l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de 51 m² issue de la parcelle BR 234 et d'une partie de la parcelle BR 549, en contrepartie de la reconstruction de la clôture pour un montant de 19.080 € TTC pris en charge par la Ville.

(Adopté à l'Unanimité).

4°) Afin de permettre l'élargissement de la rue Peynault, est approuvée l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise d'environ 34 m² issue de la parcelle cadastrée CN 846 et d'une emprise d'environ 33 m² issues de la parcelle CN 847, en contrepartie de la reconstruction de la clôture pour un montant de 5.565,60 € TTC pris en charge par la Ville.

(Adopté à l'Unanimité)

5°) Il est décidé de céder la parcelle communale cadastrée BB n°219 située rue Eugène Lacroix, d'une superficie de 115 m², au prix de 2.800 € conformément à l'évaluation du service des Domaines

(Adopté à l'Unanimité)

6°) Il est décidé de classer dans le domaine public communal la parcelle cadastrée AD n°855 sise rue Saint Exupéry, d'une superficie de 417 m², comme voie d'accès aux propriétés riveraines
(Adopté à l'Unanimité)

V EDUCATION

Est approuvée l'attribution des subventions suivantes :

- 3.521,60 € à l'école élémentaire de Viroy pour l'organisation, dans 3 classes de CM1, d'activités de plein air à dominante voile, soit 4 séances par classe réparties sur juin et début juillet 2021,
- 1.180 € à l'école élémentaire du Clos-Vinot pour l'organisation, dans 2 classes de CP, d'activités sur le thème des arts du cirque, du 07 au 11 juin 2021

(Adopté à l'Unanimité)

VI RESSOURCES HUMAINES

Est approuvée la conclusion d'un avenant à la convention avec le Centre de Gestion du Loiret pour l'intervention d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. La durée de la convention est prolongée jusqu'au 31/12/2024 et la participation financière de la Commune est fixée à ce jour à 3.200 € / an
(Adopté à l'Unanimité)

VII COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur DUPATY, Maire, en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES D'ETUDES

Décisions des 25/02 et 16/03/2021 : Conclusion de marchés d'études pour les opérations suivantes :

Opération	Titulaire	Rémunération
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire sur le site des Goths	GA ARCHITECTURE (75020 Paris)	Forfait provisoire de rémunération : 111.056 € HT (soit 6,7 % d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1.568.000 € HT + la mission OPC (Organisation, Pilotage et Coordination) pour 6.000 € HT)
Diagnostic et faisabilité acoustique de l'école de musique d'Amilly	GANTHA (86000 Poitiers)	3.320,00 € HT

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 21/12/2020, 10/03/2021 : Conclusion des marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Fourniture et pose de menuiseries intérieures, extérieures et d'agencement bois Marché subséquent n°3 : chemin de halage du Moulin Bardin Marché subséquent n°4 : divers bâtiments de la Ville	ATELIER JL BAUDOIN (45200 Amilly)	19.154,16 36.706,00

Décisions des 05/03, 11/03, 22/03, 29/03, 20/04/2021 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Construction d'un accueil périscolaire en Centre Bourg Lot n°1 : VRD – Aménagements extérieurs	TINET TRAVAUX PUBLICS (45210 Ferrières en Gâtinais)	+ 17.553,30	215.466,15
Rénovation de la Maison PAUTRE Lot n°01 : Maçonnerie Lot n°02 : Charpente bois	REVIL (45700 Pannes) EURL PRO PHIL BOIS (89330 Saint-Loup d'Ordon)	+ 1.460,00 + 1.800,00	43.460,00 16.150,02

Travaux de remplacement ou d'extension des équipements d'éclairage public et feux tricolores sur la Commune d'Amilly	SOMELEC (45200 Amilly)	Intégration de nouvelles prestations au bordereau des prix unitaires sans incidence financière sur le seuil maximum du marché (600.000 € HT pour 48 mois)
---	---------------------------	---

Marché	Objet de l'avenant	Montant € HT
Réhabilitation de la Mairie protocolaire (Maison MORY) Lot n°02 : Charpente bois - Couverture	Avenant de transfert suite à la cession de fonds de commerce par la SAS MOUFFRON ET FILS au profit de l'EURL PRO PHIL BOIS (89330 Saint-Loup-d'Ordon) au 01/01/2021	Montant maintenu à 54.247,50

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 21/01, 01/03, 06/04, 28/04/2021 : Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Fauchage de voirie communale	BL ENVIRONNEMENT (45490 Gondreville)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 50.000 € HT pour une période de 12 mois reconductible 3 fois pour la même durée et les mêmes seuils
Maintenance du parc des extincteurs de la Ville	ABC PROTECTION INCENDIE (41500 Mer)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 21.000 € HT pour une durée de 24 mois

Maintenance préventive des aires de jeux de la Commune d'Amilly	LUDISPORT (91250 Saintry sur Seine)	Contrat d'un an d'un montant de 2.161 € HT renouvelable 3 fois pour le même montant et la même durée
Etude et contrôle microbiologiques de la fabrication des préparations alimentaires et des surfaces de la cuisine centrale	LABORATOIRE CERALIM (45640 Sandillon)	Contrat d'une durée de 36 mois d'un montant annuel de 1.802,44 € HT

Décisions des 08/03, 18/03 et 29/03/2021 : Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant
Fourniture et entretien d'une signalétique commerciale et institutionnelle sur le domaine public de la Commune	SICOM (13770 Venelles)	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 01/04/2022
Fourniture et entretien de mobilier urbain	CDP MEDIALINE (14650 Carpiquet)	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 01/04/2022
Transport terrestre de personnes avec chauffeur pour l'ensemble des services de la Ville Lot n°01 : Transports secteur scolaire Lot n°02 : Transports divers	DARBIER (45200 Amilly)	Fixation d'un nouvel indice de référence pour le calcul de la révision de prix Maintien du seuil maximum de 1.000.000 € HT pour 4 ans Maintien du seuil maximum de 240.000 € HT pour 4 ans

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 10/05/2021 : Ecole municipale d'art : demande de subvention auprès du Département au titre du programme d'aide aux ateliers de pratique artistique - Année d'activité 2020 / 2021

RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS

Décisions des 31/03 et 27/04/2021 : Renouvellement de l'adhésion de la Commune à :

- L'Union des Conservatoires et Ecoles de Musique du Loiret (cotisation 2021 : 131,85 €)
- L'Association « Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (cotisation 2021 : 90 €)

DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Décision du 27/04/2021 : Aménagement d'un restaurant dans le Centre Bourg – Dépôt de la demande de permis de construire

LOUAGE DE CHOSES

Décision du 04/05/2021 : Conclusion d'une convention avec FUCHS SPORTS pour l'enregistrement et la diffusion de matchs de football. Cette société est autorisée à installer un système de captation sur les infrastructures du Stade Clériceau mises à disposition gratuitement en contrepartie de l'accès à la plateforme de diffusion gratuit et ouvert à tout public.

Décision du 12/05/2021 : Local situé 132 rue Albert Frappin - Conclusion d'une convention d'occupation de courte durée avec chacun des 6 professionnels de santé installés :

- Durée : 1 an à compter du 1^{er} juin 2021, renouvelable par reconduction expresse
- Montant de la redevance : 90 € / mois, soit 1.080 € / an

CONTENTIEUX

Décision du 04/05/2021 : Défense de la Commune dans le contentieux relatif au rejet d'une demande de certificat d'urbanisme présentée par Monsieur Jacques MONCHIERI

**Affiché le 02 Juin 2021
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY